

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

89100 Sens

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Sens

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPR - Sens

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPR - Sens a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 11/09/2006

Date d'approbation : 09/10/2013

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : AZI Vanne

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

12 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2220202A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/06/2022	28/07/2022

Risque d'inondation sur Sens

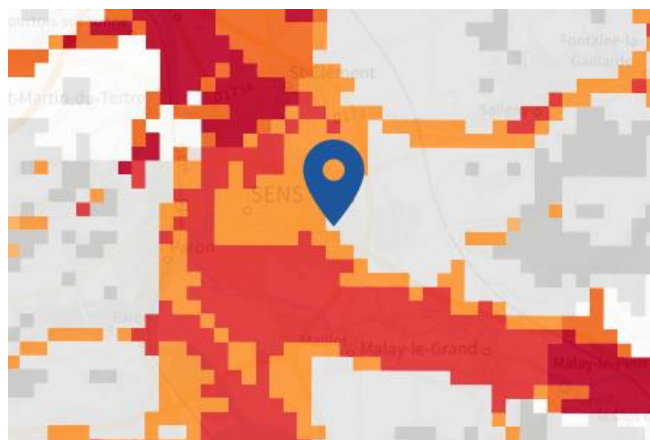
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1824833A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/06/2018	20/10/2018
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
INTE1726132A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/06/2016	27/10/2017
IOCE0800746A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/07/2007	13/01/2008
IOCE0772583A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/05/2007	08/12/2007
INTE0100232A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/03/2001	28/04/2001
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500169A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	06/05/1995
INTE9400171A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/01/1994	29/04/1994
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/07/1983	08/10/1983
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983

Risque de remontées de nappe sur Sens

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

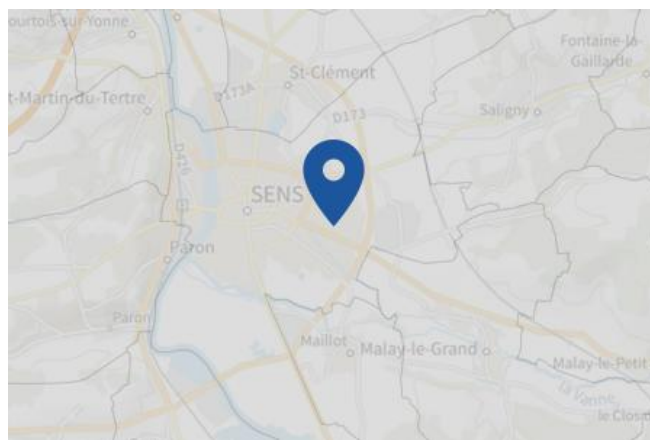
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Sens

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Sens

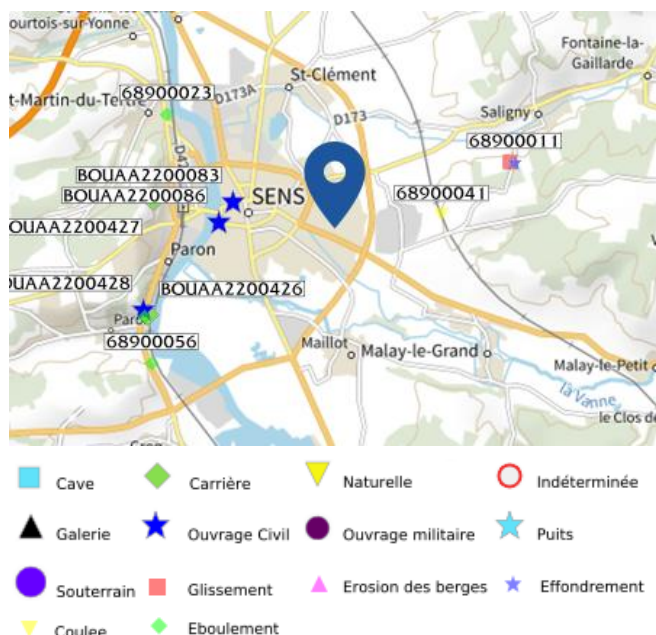
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM89**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Sens

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

4 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2318045A	Sécheresse	01/04/2022	26/09/2023
INTE2114775A	Sécheresse	01/07/2020	06/06/2021
INTE2010312A	Sécheresse	01/07/2019	12/06/2020
INTE1920338A	Sécheresse	01/07/2018	09/08/2019

Risque radon sur Sens

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Sens

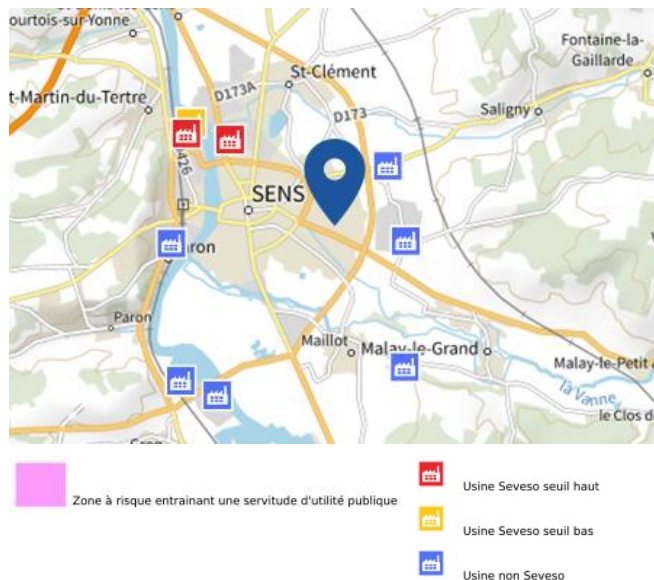
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : **Chemetall**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé Chemetall a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 28/05/2008

Date d'approbation : 05/09/2011

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet de surpression](#)

[Effet toxique](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM89**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Sens

2 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CHEMETALL SA	Seveso seuil haut
PSV	Seveso seuil haut

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
YNOVAE	Seveso seuil bas

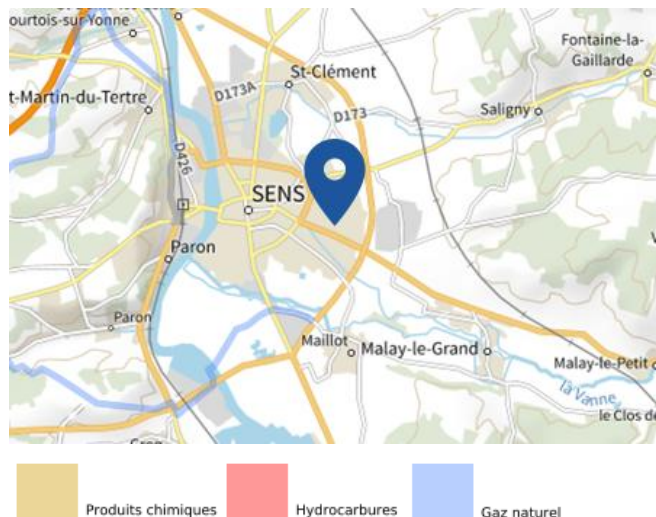
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
FMC TECHNOLOGIES SA	Non Seveso
SENS LOG A	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Sens

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

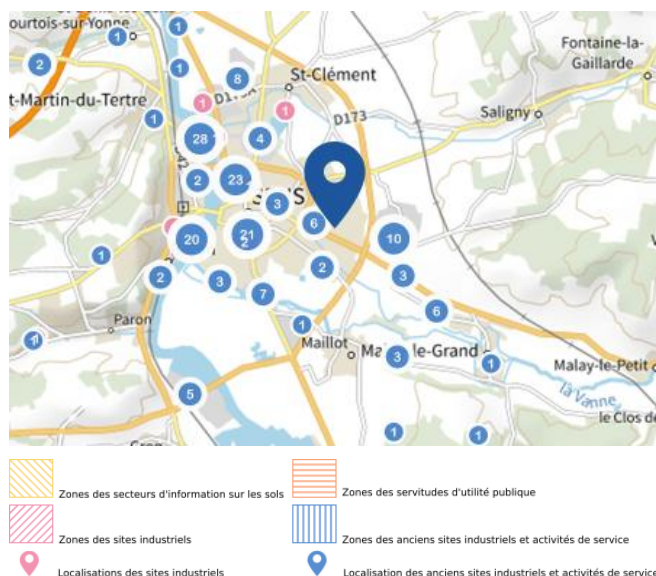
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Sens

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
68900041	Coulée	

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BOUAA2200083	ouvrage civil	Tunnel du boulevard Maupéou
BOUAA2200086	ouvrage civil	Tunnel de la Promenade Cours Tarbé
BOUAW0039529	naturelle	Grotte de Rosoy n°1
BOUAW0039530	naturelle	Grotte de Rosoy n°2

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001103501	Ancienne Station Service SHELL	En cours
SSP000327501	Société GRAINDORGE	En cours
SSP000324101	Ecole primaire publique Charles Michels	Clôturée
SSP000323901	Aide sociale à l'enfance - Résidence jeunes	Clôturée
SSP000417901	ESSO SAF (Ancien dépôt SOCOMY VACUUM)	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

144 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3803533		Indéterminé	
SSP3803532		Indéterminé	
SSP3803531		Indéterminé	
SSP3803530		Indéterminé	
SSP3803529		Indéterminé	
SSP3803528		Indéterminé	
SSP3803527		Indéterminé	
SSP3803526		Indéterminé	
SSP3803525		Indéterminé	
SSP3803524		Indéterminé	
SSP3803523		Indéterminé	
SSP3803522		En arrêt	
SSP3803521		Indéterminé	
SSP3803520		Indéterminé	
SSP3803519		Indéterminé	
SSP3803518		Indéterminé	
SSP3803517		Indéterminé	
SSP3803516		Indéterminé	
SSP3803515	Auto casse	Indéterminé	
SSP3803514		En arrêt	
SSP3803513		En arrêt	
SSP3803512		Indéterminé	
SSP3803511		En arrêt	
SSP3803510		Indéterminé	
SSP3803509		En arrêt	
SSP3803508		En arrêt	
SSP3803507		En arrêt	
SSP3803506		Indéterminé	
SSP3803505		En arrêt	
SSP3803504		En arrêt	
SSP3803503		Indéterminé	
SSP3803502		Indéterminé	
SSP3803501		En arrêt	
SSP3803500		En arrêt	
SSP3803499		Indéterminé	
SSP3803498		En arrêt	
SSP3803497		En arrêt	
SSP3803496		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3803495		Indéterminé	
SSP3803494		Indéterminé	
SSP3803493		Indéterminé	
SSP3803492		Indéterminé	
SSP3803491	"Moulin de St Louis"	En arrêt	
SSP3803490		Indéterminé	
SSP3803489		En arrêt	
SSP3803488		En arrêt	
SSP3803487		Indéterminé	
SSP3803486		Indéterminé	
SSP3803485		En arrêt	
SSP3803484		Indéterminé	
SSP3803483		En arrêt	
SSP3803482		Indéterminé	
SSP3803481		En arrêt	
SSP3803480		Indéterminé	
SSP3803479		Indéterminé	
SSP3803478		En arrêt	
SSP3803477		En arrêt	
SSP3803476		En arrêt	
SSP3803475		En arrêt	
SSP3803474		En arrêt	
SSP3803473		Indéterminé	
SSP3803472		En arrêt	
SSP3803471		En arrêt	
SSP3803470		En arrêt	
SSP3803469		En arrêt	
SSP3803468		En arrêt	
SSP3803467		Indéterminé	
SSP3803466		Indéterminé	
SSP3803465		Indéterminé	
SSP3803464		Indéterminé	
SSP3803463		Indéterminé	
SSP3803462		Indéterminé	
SSP3803461	relais azur	Indéterminé	
SSP3803460		Indéterminé	
SSP3803459		Indéterminé	
SSP3803458	"Relais de Monsale"	Indéterminé	
SSP3803457	"garage du Moulin"	Indéterminé	
SSP3803456		Indéterminé	
SSP3803455		Indéterminé	
SSP3803454		En arrêt	
SSP3803453		En arrêt	
SSP3803452		Indéterminé	
SSP3803451		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3803450		Indéterminé	
SSP3803449		En arrêt	
SSP3803448		Indéterminé	
SSP3803447		Indéterminé	
SSP3803446		Indéterminé	
SSP3803445	"garage méditerranéen"	En arrêt	
SSP3803444		En arrêt	
SSP3803443		Indéterminé	
SSP3803442		Indéterminé	
SSP3803441		Indéterminé	
SSP3803440		Indéterminé	
SSP3803439		En arrêt	
SSP3803438		En arrêt	
SSP3803437		Indéterminé	
SSP3803436	LAVORAMA	Indéterminé	
SSP3803435		Indéterminé	
SSP3803434		Indéterminé	
SSP3803433	Chaufferie des Grahuches	En arrêt	
SSP3803432		Indéterminé	
SSP3803431		En arrêt	
SSP3803430		Indéterminé	
SSP3803429		En arrêt	
SSP3803428		Indéterminé	
SSP3803427		Indéterminé	
SSP3803426		Indéterminé	
SSP3803425		En arrêt	
SSP3803424		En arrêt	
SSP3803423		Indéterminé	
SSP3803422		En arrêt	
SSP3803421		Indéterminé	
SSP3803420		Indéterminé	
SSP3803419		En arrêt	
SSP3803418		Indéterminé	
SSP3803417		En arrêt	
SSP3803416		En arrêt	
SSP3803415		En arrêt	
SSP3803414		Indéterminé	
SSP3803413		Indéterminé	
SSP3803412		Indéterminé	
SSP3803411		En arrêt	
SSP3803410		En arrêt	
SSP3803408		Indéterminé	
SSP3803407		En arrêt	
SSP3803406		En arrêt	
SSP3803405		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3803404		En arrêt	
SSP3803403		En arrêt	
SSP3803402		En arrêt	
SSP3803401		Indéterminé	
SSP3803400		Indéterminé	
SSP3803399		En arrêt	
SSP3803398		Indéterminé	
SSP3803397		En arrêt	
SSP3803396		Indéterminé	
SSP3803395		En arrêt	
SSP3803394		En arrêt	
SSP3803393		En arrêt	
SSP3803392		Indéterminé	
SSP3803391		En arrêt	
SSP448007	ESSO SAF	En arrêt	
SSP447574	INERGENCE	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitée toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr